
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{er} OCTOBRE 2018

PROCES-VERBAL

L'an Deux Mille Dix-huit, le lundi premier octobre à dix heures, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, dûment convoqué par courrier en date du vingt et un septembre deux mille dix-huit, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Léonus THEMOT, dans les locaux de Saint-Pierre, en vue d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

↳ **Étaient présents :**

- M. Léonus THEMOT, Président - Adjoint au Maire de Saint-Louis
- M. Richard NIRLO, 2^{ème} Vice-Président - Maire de Sainte-Marie
- M. Joël DAMOUR, 4^{ème} Vice-président – Adjoint au Maire de Saint-Philippe
- M. Gilles JEANSON, Adjoint au Maire de Bras-Panon
- Mme Marie-Hélène NAUD-CARPANIN, Adjointe au Maire de Saint-André
- M. Jean-Claude LACOUTURE, Vice-Président à la C.I.Vi.S
- M. Robert TUCCO, Conseiller Municipal à la Mairie de la Possession
- M. André M'VOULAMA, Adjoint au Maire de Sainte-Marie
- M. Lucien RIVIERE, Conseiller Municipal à la Mairie des Avirons
- M. Stéphano DIJOUX, Adjoint au Maire de Saint-Pierre
- Mme Augustine ROMANO, Adjointe au Maire du Tampon
- M. Clarel CALPETARD, Conseiller Municipal à la Mairie de l'Étang-Salé
- Mme Jasmine JACQUEMART, Conseillère Municipale à la Mairie de la Plaine des Palmistes

↳ **Étaient représentés :**

- M. Dominique ATCHICANON, Adjoint au Maire de Saint-Benoit ; procuration donnée à Mme Jasmine JACQUEMART
- M. François GENLINSO, Conseiller Municipal à la Mairie de Cilaos ; procuration donnée à M. Jean-Claude LACOUTURE
- M. Mario MOREAU, Adjoint au Maire de Salazie ; procuration donnée à M. Léonus THEMOT
- Mme Mélanie PARVAYE, Conseillère Municipale de l'Étang-Salé ; procuration donnée à M. André M'VOULAMA
- Mme Viviane MALET, Adjointe au Maire de Saint-Pierre ; procuration donnée à M. Stéphano DIJOUX
- M. Jean Claude RAMSAMY, Vice-Président à la CIREST ; procuration donnée à Mme Marie-Hélène NAUD-CARPANIN
- Mme Josie BOURBON, Vice-Présidente au TCO ; procuration donnée à M. Gilles JEANSON

↳ **Étaient absents :**

- M. Daniel PAUSE, Maire de Trois-Bassins
- M. Christian LANDRY, Adjoint au Maire de Saint-Joseph
- M. Thierry VAÏTILINGOM, Conseiller Municipal de Saint-Louis

↳ **Participaient également à la séance :**

- M. Gérald DENAGE - Directeur Général des Services par intérim
- Mme Eve GUERIN - Affaires Juridiques
- Mme Agnès VÉLIA - Assistante de Direction

Monsieur André M'VOULAMA, désigné secrétaire de séance, constate que **20** membres sont présents ou représentés à l'ouverture de la séance. Le Conseil d'Administration étant composé de 23 membres, le quorum est atteint et le Conseil peut alors valablement délibérer.

Le Président propose de passer à l'ordre du jour suivant :

AFFAIRE N° CA/18-10-01/01

Élection des Vice-Présidents

AFFAIRE N° CA/18-10-01/02

Composition du bureau du Conseil d'Administration

AFFAIRE N° CA/18-10-01/03

Tableau des effectifs – Création d'emplois

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 1^{er} OCTOBRE 2018

AFFAIRE N° CA/18-10-01/01 : Élection des Vice-Présidents

1. Présentation générale

Le Président informe l'assemblée que deux postes de vice-présidents sont vacants au sein du conseil.

Pour rappel :

- Le poste de 1^{er} Vice-président était devenu vacant suite à sa propre élection aux fonctions de Président.
- Le poste de 3^{ème} vice-président est lui devenu vacant suite à la démission de Monsieur Fred LAPIERRE, démission acté par le conseil lors de la séance du 13 septembre 2018.

Le Président rappelle que par délibération n°CA /14-07-04/04 du 04 juillet 2014, le conseil avait fixé à quatre le nombre de vice-président. Il est proposé de pourvoir les postes vacants.

Selon l'article 21 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, le conseil élit parmi ses membres titulaires les vice-présidents.

L'élection se fait à bulletins secrets à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour ; en cas d'égalité des voix au deuxième tour, il est procédé à un troisième tour ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le président procède à un appel de candidatures en rappelant qu'il sera procédé à un scrutin distinct pour chacun des deux postes à pourvoir.

2. Proposition de décision

Il est demandé au Conseil d'administration de procéder à l'élection des Vice-Présidents.

Décision : Le président procède à un appel de candidatures en rappelant qu'il sera procédé à un scrutin distinct pour chacun des deux postes à pourvoir.

Après avoir constitué le bureau de vote suite à la désignation d'un Président et d'un secrétaire en les personnes de Messieurs Stéphano DIJOUX et Clarel CALPETARD les opérations électorales se sont déroulées de la façon suivante :

⇒ 1^{er} poste à pourvoir : 1^{er} Vice-Président

Monsieur Joël DAMOUR propose la candidature de Madame Marie-Hélène NAUD-CARPANIN
Monsieur Robert TUCO propose la candidature de Monsieur André M'VOULAMA

Après dépouillement, le Président proclame les résultats à l'issue du premier tour :

Votants : 20

Suffrages exprimés : 20

Madame Marie Hélène NAUD-CARPANIN obtient 11 voix
Monsieur André M'VOULAMA obtient 9 voix

Madame Marie Hélène NAUD CARPANIN, est élue à la majorité absolue et installée dans les fonctions de 1^{ere} Vice-Présidente Conseil d'administration du Centre de gestion.

⇒ 2^{ème} poste à pourvoir : 3^{ème} Vice-Président

Sont candidats :

- Madame Augustine ROMANO
- Monsieur Jean-Claude LACOUTURE

Après dépouillement, le Président proclame les résultats à l'issue du premier tour :

Votants : 20

Suffrages exprimés : 20

Madame Augustine ROMANO obtient 06 voix
Monsieur Jean-Claude LACOUTURE obtient 14 voix

Monsieur Jean-Claude LACOUTURE est élu à la majorité absolue et installé dans les fonctions de 3^{ème} Vice -Président du Conseil d'administration du Centre de Gestion.

AFFAIRE N° CA/18-10-01/02 : Composition du bureau du Conseil d'Administration

1. Présentation générale

Le Président rappelle que par délibération n°CA/14-07-04/05, le conseil avait adopté la composition du bureau comme suit :

- le Président
- les Vice-Présidents (4)
- et les membres (4).

Il rappelle que l'article 22 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion prévoit que le conseil d'administration détermine la composition de son bureau.

Le bureau a notamment pour mission réglementaire d'établir l'ordre du jour des séances du conseil.

Le Président informe les membres que deux sièges de membres du bureau sont vacants.

Le premier étant celui précédemment occupé par Madame Mireille MAILLOT, qui suite à l'annulation de son élection à la commune de Cilaos n'avait plus qualité pour siéger au sein du conseil d'administration du Centre de Gestion.

Le second étant celui de Monsieur Cyrille MELCHIOR, qui du simple fait de sa démission au TCO, perd sa qualité d'élu au Centre de Gestion et ne peut donc plus siéger au conseil et au bureau.

Le Président propose pour respecter la délibération fixant la composition du bureau de faire un appel à candidature pour pourvoir à la vacance des sièges.

2. Proposition de décision

Il est demandé au Conseil administration de procéder à la désignation des deux membres du bureau.

Décision : Le Président lance un appel à candidatures.

Sont candidats :

- Monsieur André M'VOULAMA
- Monsieur Robert TUZO

Le Conseil adopte à l'unanimité la composition du bureau comme suit :

- Président : Léonus THEMOT
- 1^{ère} Vice-Présidente : Marie Hélène NAUD CARPANIN
- 2^{ème} Vice-Président : Richard NIRLO
- 3^{ème} Vice-Président : Jean-Claude LACOUTURE
- 4^{ème} Vice-Président : Joël DAMOUR
- Membre : Gilles JEANSON
- Membre : Dominique ATCHICANON
- Membre : André M'VOULAMA
- Membre : Robert TUZO

AFFAIRE N° CA/18-10-01/03 : Tableau des effectifs – Crédit d'emplois

1. Présentation générale

Le Président informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque établissement sont créés et modifiés par l'organe délibérant dudit établissement.

Il appartient donc au Conseil d'administration de fixer les emplois nécessaires au fonctionnement des services.

A. Chargé de mission Santé Sécurité au Travail

Dans le cadre de sa convention avec le Fonds National de Prévention, le Centre de Gestion doit désigner un chargé de mission Santé Sécurité au Travail qui sera le référent régional pour la plateforme PRORISQ et qui sera le référent technique du service Hygiène et Sécurité. Ce dernier aura notamment pour missions :

- Activités de chargé de mission PRORISQ
 - assister les agents du Service HS pour l'élaboration des dossiers de demandes de subvention FNP ;
 - assister et participer aux extractions de données RH des collectivités pour PRORISQ ;
 - réaliser l'importation des données RH dans PRORISQ ;
 - gérer et administrer les comptes utilisateurs et les données de la plateforme PRORISQ ;
 - recueillir, traiter et saisir l'ensemble des déclarations d'accidents du travail, de trajet et de maladies professionnelles des collectivités concernées ;
 - transmettre dès réception et dans les meilleurs délais toutes les déclarations aux médecins de prévention pour information et aux conseillers en prévention du CDG pour attribution ;
 - en qualité de référent régional, assurer une fonction sentinelle auprès des conseillers en prévention du CDG pour les alerter sur les sinistralités anormalement haussières ainsi que faire le lien entre les collectivités et le FNP pour toutes les demandes relatives à PRORISQ ;
 - élaborer à la demande des collectivités des statistiques spécifiques ;
 - éditer les documents à la demande : rapport hiérarchique, imprimés CERFA (agents relevant du régime général), historique, fiche d'analyse ;
 - assister le service HS pour le suivi des mesures de prévention à mettre en œuvre dans les collectivités (...).
- Assistance technique pour le pôle santé
 - élaborer des tableaux de bords et des outils de suivi pour le service HS et, au besoin, pour les autres services du Pôle Santé ;
 - recenser, analyser, proposer et définir des améliorations et évolutions souhaitées par les utilisateurs des systèmes d'information ;
 - participer à la définition des besoins du Pôle Santé en termes de systèmes d'information (matériels, logiciels et outils de communication).

Compte tenu des missions dévolues, il est proposé d'ouvrir ce poste au cadre d'emplois des attachés territoriaux (attaché, attaché principal et directeur territorial) et de le pourvoir par voie de mutation interne.

B. Chargé de missions auprès de la Direction Générale des Services

Dans le cadre du développement et de la mise en œuvre des missions du CDG, le chargé de missions pourra se voir confier différentes missions dans les champs d'activités du CDG pour lesquelles son rôle consistera à impulser, analyser et organiser la mise en œuvre des plans d'actions dans les différents champs de compétence du CDG en fonction des objectifs définis par la direction générale et/ou les élus.

À cette fin, il aura notamment pour rôle de :

- Dresser et analyser le cadre conjoncturel et juridique propre au champ d'actions concerné ;
- Évaluer les enjeux stratégiques et financiers ;
- Définir les plans d'actions ;
- Définir les processus ;
- Mettre en place les outils de pilotage et tableaux de bord nécessaires tant à la mise en œuvre qu'à l'évaluation des actions ;
- Élaborer les supports et modalités de communication nécessaire tant en interne qu'en externe ;
- Gérer l'ensemble des procédures administratives nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Les dossiers suivis par le chargé de missions peuvent relever des différents champs d'activité du Centre de gestion qu'ils soient existants ou à développer.

Compte tenu des missions dévolues, il est proposé d'ouvrir ce poste au cadre d'emplois des attachés territoriaux (attaché, attaché principal et directeur territorial) et de le pourvoir par voie de mutation interne.

Il est précisé que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces emplois sont inscrits au budget.

Décision : Le Conseil d'administration, à l'unanimité, :

- **adopte** les modifications du tableau des effectifs du Centre de Gestion par la création :
 - d'un poste de chargé de mission Santé Sécurité au Travail (à temps complet) ouvert au cadre d'emplois des attachés territoriaux (attaché, attaché principal et directeur territorial) et de le pourvoir par voie de mutation interne ;
 - d'un poste de chargé de missions auprès de la Direction Générale des Services ouvert au cadre d'emplois des attachés territoriaux (attaché, attaché principal et directeur territorial) et de le pourvoir par voie de mutation interne .
- **et autorise** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **11 h 00**.

Le secrétaire de Séance,

André M'VOULAMA

Le Président,

Léonus THEMOT



Accusé de réception en préfecture
974-289740128-20181001-PV-CA-01-10-18-
DE
Date de télétransmission : 16/10/2018
Date de réception préfecture : 16/10/2018